



La conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 511-2 et L. 555-1 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de juges des référés de la Cour administrative d'appel de Paris, y compris pour statuer sur les appels formés contre les décisions rendues par les juges des référés des tribunaux administratifs de son ressort :

- M. Brice AUVRAY, président de la 7^{ème} chambre ;
 - M. Alain BARTHEZ, président de la 5^{ème} chambre ;
 - Mme Julienne BONIFACJ, présidente de la 6^{ème} chambre ;
 - M. Stéphane CARRERE, président de la 9^{ème} chambre ;
 - M. Ivan LUBEN, président de la 1^{ère} chambre ;
 - Mme Anne MENASSEYRE, présidente de la 8^{ème} chambre ;
 - Mme Sylvie VIDAL, présidente de la 2^{ème} chambre ;
 - Mme Hélène VINOT, présidente de chambre ;
-
- Mme Colombe BORIES, présidente assesseur à la 2^{ème} chambre ;
 - Mme Servane BRUSTON, présidente assesseur à la 4^{ème} chambre ;
 - M. Philippe DELAGE, président assesseur à la 5^{ème} chambre ;
 - M. Stéphane DIEMERT, président assesseur à la 1^{ère} chambre ;
 - M. Rudolph d'HAËM, président assesseur à la 6^{ème} chambre ;
 - Mme Perrine HAMON, présidente assesseur à la 7^{ème} chambre ;
 - Mme Marianne JULLIARD, présidente assesseur à la 3^{ème} chambre ;
 - M. Olivier LEMAIRE, président assesseur à la 9^{ème} chambre ;
 - M. Jean-Christophe NIOLLET, président assesseur à la 6^{ème} chambre ;
 - M. Jean-Eric SOYEZ, président assesseur à la 9^{ème} chambre ;
 - Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidente assesseur à la 8^{ème} chambre.

Article 2: Les présentes désignations, qui prendront effet le 1^{er} septembre 2024, abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Fait à Paris, le 30 août 2024

Signé Pascale FOMBEUR